

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le neuf juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2023_09_06_8

☞..... Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public situés rue Carnot, de la Libération, du Camping, Branly, Pasteur, avenue Agrippa et cité des Cheminots.

Date de la convocation

▪ 02 juin 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. SENECAL Yannick, LAMIRAND Christophe, Mmes HEMBERT Axelle, PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	Mme DAUSQUE Ludivine
M. BUTCHER Gérard	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme BAILLARD Sylvie
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. LAMIRAND Christophe
M. SERGENT Didier	à	Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine

Absent excusé sans procuration

M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DUQUESNE Cécile

SERVICES TECHNIQUES

<p>CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES OUVRAGES ELECTRIQUES BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC SITUES RUES CARNOT, DE LA LIBERATION, DU CAMPING, BRANLY, PASTEUR, AVENUE AGRIPPA ET CITE DES CHEMINOTS</p>
--

Dans le cadre des travaux de réaménagement des voiries citées ci-après :

- rue Carnot
- rue de la Libération,
- rue du Camping,
- rue Branly,
- rue Pasteur
- avenue Agrippa,
- cité des Cheminots.

La Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public des rues mentionnées ci-dessus.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relève de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de l'éclairage public relève de la Commune.

Ces travaux d'effacement affectant une même portion de la voirie communale, ils peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique.

A ce titre, la Commune et la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais ont conjointement décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner la Commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'effacement.

La convention précise, notamment :

- Le contenu de la mission du Maître d'ouvrage unique
- La répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de l'opération

- 3/N° 8 -

- Les responsabilités assurées par le Maître d'ouvrage unique durant toute la durée de la présente convention.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 288 036,37 € H.T.

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 148 570,37€ H.T.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tous les documents y afférant.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#